

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE

SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 SEPTEMBRE 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la période allant du premier Juillet au 30 Septembre 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 1.954.186, un actif net de D : 1.947.055 et un bénéfice de la période de D : 19.848.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » comprenant le bilan au 30 Septembre 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Septembre 2020, ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

- Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 83,56% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 16,17% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

- Les emplois en titres émis par la Société Tunisienne de Banque représentent à la clôture de la période 10,40% de l'actif net de la société se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.
- Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 27 octobre 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 30 SEPTEMBRE 2020

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	30/09/2020	30/09/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4	1 632 820,425	2 478 443,517	2 252 022,057
Obligations et valeurs assimilées		1 632 820,425	2 385 388,517	2 252 022,057
Tires des Organismes de Placement Collectif		-	93 055,000	-
Placements monétaires et disponibilités		315 998,876	315 660,065	541 224,315
Placements monétaires	5	315 998,876	284 692,244	541 224,315
Disponibilités		-	30 967,821	-
Créances d'exploitation	6	5 366,846	334,534	334,536
TOTAL ACTIF		1 954 186,147	2 794 438,116	2 793 580,908
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	5 954,044	10 246,832	10 290,454
Autres créditeurs divers	8	1 177,255	1 027,446	615,564
TOTAL PASSIF		7 131,299	11 274,278	10 906,018
ACTIF NET				
Capital	9	1 891 607,482	2 706 899,759	2 682 971,390
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercices antérieurs		29,179	18,310	18,200
Sommes distribuables de la période		55 418,187	76 245,769	99 685,300
ACTIF NET		1 947 054,848	2 783 163,838	2 782 674,890
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 954 186,147	2 794 438,116	2 793 580,908

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	20 810,654	69 030,878	31 784,008	100 000,556	130 594,863
Revenus des obligations et valeurs assimilées		20 810,654	69 030,878	31 784,008	100 000,556	130 594,863
Revenus des placements monétaires	11	2 824,568	17 420,073	1 121,848	6 833,688	8 823,253
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		23 635,222	86 450,951	32 905,856	106 834,244	139 418,116
Charges de gestion des placements	12	(5 903,981)	(19 650,326)	(7 402,687)	(21 101,169)	(28 529,364)
REVENU NET DES PLACEMENTS		17 731,241	66 800,625	25 503,169	85 733,075	110 888,752
Autres produits		1 643,182	1 643,182	-	-	-
Autres charges	13	(624,737)	(1 992,574)	(752,010)	(2 415,713)	(3 173,305)
RESULTAT D'EXPLOITATION		18 749,686	66 451,233	24 751,159	83 317,362	107 715,447
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 577,722)	(11 033,046)	(5 706,194)	(7 071,593)	(8 030,147)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		11 171,964	55 418,187	19 044,965	76 245,769	99 685,300
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 577,722	11 033,046	5 706,194	7 071,593	8 030,147
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(647,419)	(7 950,760)	2 625,203	7 718,462	4 631,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		1 745,830	12 827,084	9,000	(2,600)	5 548,400
RESULTAT NET DE LA PERIODE		19 848,097	71 327,557	27 385,362	91 033,224	117 895,512

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/07 au 30/09/2020	Période du 01/01 au 30/09/2020	Période du 01/07 au 30/09/2019	Période du 01/01 au 30/09/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	19 848,097	71 327,557	27 385,362	91 033,224	117 895,512
Résultat d'exploitation	18 749,686	66 451,233	24 751,159	83 317,362	107 715,447
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(647,419)	(7 950,760)	2 625,203	7 718,462	4 631,665
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	1 745,830	12 827,084	9,000	(2,600)	5 548,400
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(86 684,256)	-	(114 228,971)	(114 228,971)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(389 944,710)	(820 263,343)	(301 146,904)	(445 703,987)	(473 055,223)
Souscriptions					
- Capital	234 364,595	496 150,418	195 978,802	920 332,121	1 054 395,950
- Régularisation des sommes non distribuables	432,768	750,898	331,360	1 316,720	1 789,732
- Régularisation des sommes distribuables	5 548,154	10 141,165	3 790,103	29 011,512	33 982,465
Rachats					
- Capital	(616 105,700)	(1 291 572,209)	(490 919,225)	(1 354 760,214)	(1 515 125,114)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 065,838)	(1 569,339)	(830,404)	(1 929,464)	(2 493,977)
- Régularisation des sommes distribuables	(13 118,689)	(34 164,276)	(9 497,540)	(39 674,662)	(45 604,279)
VARIATION DE L'ACTIF NET	(370 096,613)	(835 620,042)	(273 761,542)	(468 899,734)	(469 388,682)
ACTIF NET					
En début de période	2 317 151,461	2 782 674,890	3 056 925,380	3 252 063,572	3 252 063,572
En fin de période	1 947 054,848	1 947 054,848	2 783 163,838	2 783 163,838	2 782 674,890
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	22 096	26 124	29 263	30 626	30 626
En fin de période	18 379	18 379	26 381	26 381	26 124
VALEUR LIQUIDATIVE	105,939	105,939	105,499	105,499	106,518
TAUX DE RENDEMENT	1,02%	3,04%	0,99%	2,98%	3,94%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2020

NOTE 1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure, au 1er janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : RÉFÉRENTIEL D'ÉLABORATION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 septembre 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société « MAXULA INVESTISSEMENT SICAV » ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de « BTA JUILLET 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 1.632.820,425 et se détaille comme suit:

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Obligations & valeurs assimilées		1 567 627,150	1 632 820,425	83,86%
<u>Obligations de sociétés</u>		699 432,900	719 286,057	36,94%
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	79 977,000	80 010,863	4,11%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	19 998,000	20 717,647	1,06%
Obligations Attijari Bank Subordonné 2017 CAT A au taux de 7,4%	1 500	60 000,000	61 196,975	3,14%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	76 832,000	80 656,886	4,14%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	33 298,800	34 587,977	1,78%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	30 000,000	31 690,525	1,63%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	146 875,000	151 520,471	7,78%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	49 948,200	51 065,563	2,62%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	20 000,000	20 794,055	1,07%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	40 000,000	41 984,525	2,16%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	60 000,000	62 150,466	3,19%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	82 500,000	82 910,104	4,26%
<u>Emprunt National</u>		50 000,000	50 716,767	2,60%
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	50 000,000	50 716,767	2,60%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		818 194,250	862 817,601	44,31%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	104 234,570	5,35%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	249 027,064	12,79%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	202 167,488	10,38%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 876,949	5,18%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	206 511,530	10,61%
Total		1 567 627,150	1 632 820,425	83,86%
Pourcentage par rapport au total des Actifs			83,56%	

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 315.998,876 et se détaille comme suit:

Désignation	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2020	% Actif net
Dépôt à vue	314 829,556	315 998,876	16,23%
AMEN BANK	314 829,556	315 998,876	16,23%
Total général	314 829,556	315 998,876	16,23%
Pourcentage par rapport au total des Actifs		16,17%	

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 5.366,846 contre D : 334,534 à la même date de l'exercice 2019 et se détaille comme suit :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Solde des souscriptions et rachats	3 389,120	-	-
Autres	1 977,726	334,534	334,536
Total	5 366,846	334,534	334,536

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 30 septembre 2020 à D : 5.954,044 contre D : 10.246,832 au 30 septembre 2019 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Smart Asset Management	1 754,148	3 903,492	3 915,860
Maxula Bourse	1 754,148	3 903,492	3 915,860
Rémunération du dépositaire	2 445,748	2 439,849	2 458,734
Total	5 954,044	10 246,832	10 290,454

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30 septembre 2020 à D : 1.177,255 contre D : 1.027,446 au 30 septembre 2019 et se détaille ainsi :

	<u>30/09/2020</u>	<u>30/09/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Redevance du CMF	157,835	228,420	237,744
Retenue à la source sur commissions	998,600	778,206	357,000
Autre	20,820	20,820	20,820
Total	1 177,255	1 027,446	615,564

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 30 septembre 2020, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2019

Montant	2 682 971,390
Nombre de titres	26 124
Nombre d'actionnaires	79

Souscriptions réalisées

Montant	496 150,418
Nombre de titres émis	4 831
Nombre d'actionnaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(1 291 572,209)
Nombre de titres rachetés	(12 576)
Nombre d'actionnaires sortants	(5)

Autres mouvements

Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	12 827,084
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(7 950,760)
Régularisation des sommes non distribuables	(818,441)

Capital au 30-09-2020

Montant	1 891 607,482
Nombre de titres	18 379
Nombre d'actionnaires	78

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 20.810,654 pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020, contre D : 31.784,008 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2020	Du 01/01 Au 30/09/2020	Du 01/07 Au 30/09/2019	Du 01/01 Au 30/09/2019	Année 2019
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>					
<i>Revenus des obligations</i>					
- intérêts	10 007,065	37 601,553	17 556,392	58 368,429	73 027,268
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>					
- intérêts (BTA et Emprunt National)	10 803,588	31 429,324	14 227,616	41 632,127	57 567,595
TOTAL	20 810,654	69 030,878	31 784,008	100 000,556	130 594,863

Note 11 : Revenus du placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 2.824,568, contre D : 1.121,848 pour la même période de l'exercice 2019, et représente le montant des intérêts sur les dépôts, et se détaille comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2020	Du 01/01 Au 30/09/2020	Du 01/07 Au 30/09/2019	Du 01/01 Au 30/09/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	432,813	9 290,366	1 121,848	4 276,924	5 677,338
Intérêts des certificats de dépôt	-	921,207	-	2 556,764	2 556,764
Intérêts des comptes à terme	2 391,755	7 208,500	-	-	589,151
TOTAL	2 824,568	17 420,073	1 121,848	6 833,688	8 823,253

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 5.903,981, contre D : 7.402,687 pour la même période de l'exercice 2019, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2020	Du 01/01 Au 30/09/2020	Du 01/07 Au 30/09/2019	Du 01/01 Au 30/09/2019	Année 2019
Commission de gestion	1 757,281	6 261,656	2 503,561	8 154,072	10 668,427
Commission de distribution	1 757,281	6 261,656	2 503,561	8 154,072	10 668,427
Commission de dépôt	2 389,419	7 127,014	2 395,565	4 793,025	7 192,510
Total	5 903,981	19 650,326	7 402,687	21 101,169	28 529,364

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/07 au 30/09/2020 à D : 624,737, contre D : 752,010 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent comme suit :

	Du 01/07 Au 30/09/2020	Du 01/01 Au 30/09/2020	Du 01/07 Au 30/09/2019	Du 01/01 Au 30/09/2019	Année 2019
Redevance du CMF	492,238	1 753,973	700,721	2 284,074	2 988,377
Commissions bancaires	54,482	160,584	51,289	131,639	184,928
Autres	78,017	78,017	-	-	-
Total	624,737	1 992,574	752,010	2 415,713	3 173,305

Note 14 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
- * 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
- * 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

- * 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
- * 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
- * 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.